

CANNES Intercommunalité à cinq

Avant la réunion de la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) le 10 décembre, quatre communes du bassin cannois (Cannes, Mandelieu, Mougins et Théoule) ont adhéré à la future « communauté d'agglomération du Pays de Lérins ». Le Cannel pourrait le faire aussi. « Nous avons fait le constat qu'une intercommunauté nord-sud à 27 proposée par tout serait difficile à mettre en œuvre. Nous souhaitons nous appuyer dans une intercommunalité horizontale centrée sur le bassin cannois, première étape du périmètre métropolitain du Grand Ouest Cannes-Grasse-Annes », explique-t-on à la Ville de Cannes. Aménagement, développement économique, transports publics... seraient transférés à cette agglomération. ■

NÎMES Le retard des archives départementales

Le conseil général du Gard a engagé début octobre le transfert de quelque 25 km de documents dans les nouvelles archives départementales. Ce bâtiment de 9300 m², à l'angle de la rue de la Tour-de-l'Evêque et la rue du Forez à Nîmes, aurait été livré deux ans et demi plus tôt. Mais l'opération a été retardée par des malfaçons qui ont conduit le maître d'ouvrage à lancer des procédures en référé contre quatre entreprises. Dix des quatre lots visés ont été réceptionnés lors de la réception des travaux, en juillet 2010: les sols et revêtements (fissures sur les sols des magasins et menuiseries extérieures) avaient des défauts d'anchéité. Font aussi l'objet de contentieux les faux plafonds d'accueil et les installations de chauffage et de climatisation. La réception des sols a donné lieu à un nouveau marché, préfinancé par le maître d'ouvrage. Des travaux ont été réalisés pour adapter les équipements techniques.

BOUCHES-DU-RHÔNE Gagneraud lance Arobia sur le marché des enrobés

Gagneraud Construction, groupe de BTP indépendant et généraliste, renforce sa présence sur le marché des routes en lançant la marque Arobia, une activité de fabrication et d'application d'enrobés dans les Bouches-du-Rhône.

Pierre silico-calcaire locale
Possédant déjà une agence de TP à Salon-de-Provence, Gagneraud Construction région Sud (75 millions d'euros de chiffre d'affaires, 500 personnes au total) va s'appuyer sur un poste fixe d'enrobés à Saint-Martin-de-Crau (capacité: 230 t/h) au sein d'une plateforme développée via un GIE avec le groupe Mallet. Des engins de mise en œuvre ont été acquis dont un finisseur. « Cette centrale d'enrobés est la plus récente en

Paca. Elle permet de produire des enrobés tièdes sans additifs et elle est la seule à recycler jusqu'à 50% de matériaux dans la fabrication d'enrobés », explique Patrick Busardo, directeur de travaux. Elle va utiliser les silico-calcaires performants, extraits de la carrière Gagneraud à Fos. Malgré des perspectives d'activité assez ternes dans la région, le groupe veut être autonome dans le secteur VRD et infrastructures et pouvoir offrir aux maîtres d'ouvrage locaux, publics et privés, des solutions rapides et clés en main pour l'aménagement urbain, les marchés d'entretien... « Mais nous ne voulons pas devenir une routière », précise Patrick Busardo. Objectifs de production d'Arobia: 15000 à 20000 t d'enrobés par an. ■ R. M.



Du fait de malfaçons, le nouveau bâtiment ouvrira avec deux ans et demi de retard.

« L'installation fonctionne, mais aux limites de ses capacités, constate Manuel Segeon, directeur des bâtiments. Nous voulons qu'un expert indépendant dise si cette installation a été conçue conformément aux volumes et aux points de consigne définis. » L'architecte Jean-Pierre Duval, sans contester les désordres constatés, estime que le retard qu'ils ont entraîné aurait pu être

réduit: « Le maître d'ouvrage n'a peut-être pas pris tout de suite la mesure de la complexité d'un tel équipement en termes de maintenance et de mise en route. Une maintenance mise en place dès la réception aurait permis de corriger les défauts plus rapidement. » L'équipement, capable de stocker 40 km d'archives, devrait ouvrir en mars 2013. Il aura coûté 25 millions d'euros. ■ Jean Lelong

SÈTE L'usine d'incinération confiée à Veolia

Thau Agglomération confie la modernisation, l'exploitation et la maintenance de l'usine d'incinération de Sète à Setom (groupe Veolia), qui exploitait déjà cet équipement. Le marché, d'un montant de 45,7 millions d'euros, est conclu pour huit ans. Il prévoit 3,5 millions d'euros de travaux pour optimiser la chaudière (afin d'améliorer la disponibilité de l'usine) et relooker le bâtiment. La capacité de traitement sera portée à 42 500 tonnes (soit + 5%).

VALLÉE DE L'HÉRAULT Un PIG pour rénover l'habitat ancien

La communauté de communes Vallée de l'Hérault lance un programme d'intérêt général destiné à rénover l'habitat dans les centres anciens de dix des communes adhérentes. L'opération, animée par Urbanis, vise à rénover 235 logements en cinq ans.

CORSE Un nouveau PLU annulé

Le tribunal administratif de Bastia, saisi par des associations de protection de l'environnement, a annulé le PLU de la station balnéaire de Sari-Solenzara, au motif du non-respect de la loi littoral touchant des zones nouvelles ouvertes à l'urbanisation. Une dizaine de PLU en Corse ont déjà été annulés au cours des derniers mois.

CANNES Un prix pour la protection des plages

Confrontée sur son littoral, comme de nombreuses autres stations balnéaires, aux coups de mer et à l'érosion de ses plages, la Ville de Cannes a reçu le prix Territoria d'Or (catégorie développement durable) pour l'implantation, au droit des plages de la Croisette, d'une digue sous-marine composée de boudins en géotextile permettant d'atténuer la houle. L'ouvrage de 545 m de longueur et de 10 m de largeur est constitué de tubes remplis de sable par pompage. Il offre une alternative réversible aux travaux d'enrochement classiques et peut également être colonisé par la faune et la flore sous-marine.